

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2680

4 novembre 2011

SOMMAIRE

Administration de Patrimoine Immobilier S.A.	128629	Nouvelle D.S.A. - Dépannages et Secours Automobiles S.à r.l.	128619
AK Partners S.A.	128607	Oberzom S.A.	128630
Alfa Duty Free Holdings S.à r.l.	128596	Olin Fund	128630
Centre d'Expertise pour l'Aide au Développement des Entreprises S.A.	128621	Omnibus Sàrl	128630
Elch Invest SPF S.A.	128619	Oogmerk S.A.-SPF	128639
Gateway Telecom	128629	Orchimont S.A.	128640
G & F Immobilien S.C.I.	128615	Ornig & Scheibert Software S.à.r.l.	128640
Graham Thomas Invest	128599	OT LUX G.m.b.H.	128639
Infodataweb	128608	Pan European Credit S.A.	128640
Kopa Finances S.A.	128627	Pantera Advisory Company S.A.	128629
Kopa Finances S.A.	128628	Patron Chagan S.à r.l.	128597
Lalux S.à r.l.	128595	Patron Investments IV S.à r.l.	128597
Landa Invest S.A.	128609	Playmedia S.à r.l.	128618
LBL Immobilier S. à r.l.	128623	Procastor S.à r.l.	128599
LLuCS S.à r.l.	128627	Qatar Holding Luxembourg II S.à r.l.	128640
LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l.	128600	Real Estate Marketing	128595
Lugh Investissement S.A.	128624	Repco 48 S.A.	128609
MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l.	128614	Repco 50 S.A.	128626
MGP Asia Japan TMK 3 Holdings S.à r.l.	128618	RIFAS Management	128613
MGP Asia Japan TMK 4 Holdings S.à.r.l.	128622	Scherf S.à r.l.	128596
MGP Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l.	128626	Snack SEV & AL Sàrl	128622
Monkwood Luxco S.à r.l.	128614	Solufer S.A.	128600
Morgan Stanley Asset Management S.A.	128621	Staedel Hanseatic Sicav	128598
Mossi & Ghisolfi Services S.A.	128629	SWJ S.A.	128630
Munhowen S.A.	128614	tangram s.a.	128626
NFS S.A.	128629	tangram s.a.	128594
Niam III Luxembourg S.à r.l.	128621	Trocadero Development S.A.	128625
NIAM IV Luxembourg S.à r.l.	128623	Vangeli Sàrl	128627
		Washington Bidco Investment Luxembourg S.à r.l.	128596
		Windgreen Invest S.A.	128610
		Ymas International S.A.	128627

tangram s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-4065 Esch-sur-Alzette, 2, rue de la Colline.

R.C.S. Luxembourg B 51.135.

L'an deux mil onze.

Le dix août.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Tangram S.A.» (Matricule No. 19952205725) avec siège social à L-3871 Schiffflange, 12, rue de la Paix;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 51.135;

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER de résidence à Luxembourg en date du 15 mai 1995, publiée au Mémorial C numéro 395 du 18 août 1995, page 18.931;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg en date du 8 février 2002, publiée au Mémorial C numéro 853 du 5 juin 2002, page 40.920,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland GIERENZ, demeurant à Luxembourg;

Le Président désigne comme secrétaire Madame Bénédicte REMY, demeurant à Entringe (France);

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Robert KOUSMANN, demeurant à Bivange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de L-3871 Schiffflange, 12, rue de la Paix à L-4065 Esch-sur-Alzette, 2, rue de la Colline.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article deuxième des Statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou ... à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3871 Schiffflange, 12, rue de la Paix à L-4065 Esch-sur-Alzette, 2, rue de la Colline.

Deuxième et Dernière résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article deuxième, premier alinéa des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la Commune de Esch-sur-Alzette».

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale, à environ MILLE EURO (EURO 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gierenz, Remy, Kousmann, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 16 août 2011. Relation: EAC/2011/11124. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 15 septembre 2011.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2011131136/54.

(110150851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Real Estate Marketing, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 32.104.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011132332/9.

(110152678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Lalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 22, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 99.783.

L'an deux mille onze, le quinze septembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "PARTICIPATION", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142084,

ici dûment représentée par son administrateur unique, Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

2) Monsieur Husein CEMALOVIC, entrepreneur, né à Mostar (Bosnie), le 7 juillet 1958, demeurant à L-4470 Soleuvre, 1, rue Emile Mayrisch,

ici représenté par Monsieur Gilles VOGEL, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ³ne varietur' par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "LALUX S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4018 Esch-sur-Alzette, 22, rue d'Audun, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99783, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 496 du 12 mai 2004,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1562 du 25 juin 2008;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide modifier l'objet social et de donner subséquemment à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, de voirie, de pavage et le commerce d'articles pour le bâtiment.

La Société a en outre pour objet la promotion immobilière ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. VOGEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2011. LAC/2011/40846. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130415/56.

(110150551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Scherf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6930 Mensdorf, rue d'Uebersyren.

R.C.S. Luxembourg B 43.082.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130972/10.

(110150820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Washington Bidco Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 161.260.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62638 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011131018/10.

(110150717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Alfa Duty Free Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.149.

Extrait du contrat de transfert de parts de la Société daté du 9 septembre 2011

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 9 septembre 2011, Stichting Administratiekantoor Alfa Duty Free, une fondation de droit néerlandais, ayant son siège social à Fred. Roeskestraat 123-1, 1076 EE Amsterdam, Pays Bas, a transféré 6250 parts soit la moitié de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 6250 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune, à Monsieur Alexander Potemkin demeurant à 2, pereulok Molochniy, appartement 10, 119034 Moscou, Russie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2011131037/18.

(110150575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

**Patron Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Patron Chagan S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.456.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Mr. Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as proxyholder on behalf of Patron Investments III S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 123.328),

being the sole shareholder of Patron Chagan S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on April 13, 2011, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1496 on July 7th, 2011.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:
- Modification of the registered name of the company into "Patron Investments IV S.à r.l."

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Patron Chagan S.à r.l. to Patron Investments IV S.à r.l. and to consequentially amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Patron Investments IV S.à r.l.".

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le treize septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

agissant en vertu d'une procuration de Patron Investments III S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, étant l'associé unique de Patron Chagan S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2011, et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1496 le 7 juillet 2011.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

- Changement du nom de la Société en "Patron Investments IV S.à r.l."

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Chagan S.à r.l. en «Patron Investments IV S.à r.l.» et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Patron Investments IV S. à r.l.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2011. LAC/2011/40967. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130474/70.

(110150616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Staedel Hanseatic Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.962.

Im Jahre zweitausendundelf, am neunundzwanzigsten Juli,

Vor dem Unterzeichneten, Maître Carlo WERSANDT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Ersetzung seines verhinderten Kollegen Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, welch Letzterer Verwahrer vorliegender Urkunde bleibt.

fand eine ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre von Staedel Hanseatic SICAV, eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, mit Gesellschaftssitz in 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, gegründet gemäß einer notariellen Urkunde vom 9. Oktober 2007, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 15. November 2007 veröffentlicht wurde, statt.

Die Versammlung wurde um 11.00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Alexandra Beining, wohnhaft in Trier (Deutschland), eröffnet.

Die Vorsitzende bestimmte zum Protokollführer Herrn Christian Schlicht, wohnhaft in Trier (Deutschland).

Die Versammlung bestimmte zum Stimmzähler Herrn Christian Lehnertz, wohnhaft in Konz (Deutschland).

Die Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, dem Versammlungsbüro und dem amtierenden Notar, aufgeführt.

Diese Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II.- Die gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen durch Einladung mit der hiernach angegebenen Tagesordnung, wie folgt:

- im Mémorial C Nummer 1527 vom 11. Juli 2011 und Nummer 1619 vom 20. Juli 2011;
- in der luxemburgischen Tageszeitung Tageblatt vom 11. Juli 2011 und 20. Juli 2011;
- im Amtsblatt der Wiener Zeitung vom 9. Juli 2011 und 20. Juli 2011;
- in dem elektronischen Bundesanzeiger vom 11. Juli 2011 und 20. Juli 2011.

Diese Einberufungsschreiben wurden der Generalversammlung zur Kenntnisnahme vorgelegt.

III.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Beschluss der Auflösung der SICAV
2. Ernennung der LRI Invest S.A., vertreten durch Herrn Bernd Schlichter und Frau Alexandra Beining, zum Liquidator

3. Sonstiges

IV.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 14.027.094 sich im Umlauf befindenden Aktien, 7.559 Aktien anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung vertreten sind.

V. Die gegenwärtige Gesellschafterversammlung ist demnach ordnungsgemäß gebildet und ist zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig:

Als dann werden nach Eintritt in die Tagesordnung folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Nachdem die Generalversammlung die Gründe der Liquidation der SICAV gehört hat, beschließt die außerordentliche Gesellschafterversammlung mit 7.399 Stimmen die Auflösung der Gesellschaft abzulehnen.

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung lehnt mit 7.399 Stimmen die Bestellung der LRI Invest S.A. zum Liquidator der Gesellschaft ab.

Zum Tagesordnungspunkt „Sonstiges“ wird kein Beschluss gefasst.

Die Versammlung wird daraufhin um 11.30 Uhr geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Munsbach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. BEINING, C. SCHLICHT, C. LEHNERTZ und C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2011. Relation: LAC/2011/34707. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 19. September 2011.

Référence de publication: 2011130518/60.

(110150563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Graham Thomas Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 121.824.

Décision de l'Associé Unique en date du 15 septembre 2011

L'actionnaire accepte la démission de l'administrateur et administrateur-délégué Mullerbach Inc et nomme comme administrateur et administrateur-délégué la société IBAKUS INTERNATIONAL Ltd, société de droit de maltais, ayant son siège social «C» Ivy Mansions, Triq il-Qasam, Swieqi SWQ 3025, Malta, inscrite au Registrar of Companies sous le Numéro C37809; ici représentée par Monsieur Michel VANSIMPSEN, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 47, Boulevard Joseph II.

Ces mandats prendront fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour acceptation des mandats
IBAKUS INTERNATIONAL LTD
Signature

Référence de publication: 2011131071/17.

(110150606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Procastor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.200.002,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.077.

Les gérants de la Société, Monsieur Michel RAFFOUL et Madame Anne-Catherine GRAVE, ont transféré leur adresse professionnelle au:

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Procastor S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011132290/15.

(110152521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Solufer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4833 Rodange, 9A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 42.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011132376/9.

(110152771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.603.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.321.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of September.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 8 September 2011,

AND

Kinkoucho Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo, on 8 September 2011,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.321, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 22 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°2311 of 22 September 2008, that has been amended since and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 1 September 2011, not yet published.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that they may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to amend and restate the corporate object of the Company and to reflect such change in article 2 of the Company's articles of association (the Articles);
2. Decision to amend and restate article 12 of the Company's Articles; and
3. Decision to amend and restate article 14 of the Company's Articles.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

In relation to the Diana refinancing, the Shareholders resolve to amend and restate the corporate object of the Company and to reflect such change in article 2 of the Company's Articles. Article 2 of the Articles shall henceforth read in its English version as follows:

" **Art. 2.** The object and the sole purpose of the Company is:

(a) to acquire, own, manage, finance and dispose of equity interests in (1) Kinkoucho Capital TMK, a Japan tokutei mokuteki kaisha ("TMK"), which may acquire real estate assets and beneficial interests in trusts holding real estate assets in Japan (TMK and the assets owned by it are referred to as the "Investment") and (2) Kinkoucho Master Lease GK, a Japan godo kaisha ("Master Lessee") (TMK and Master Lessee are collectively referred to herein as the "Subsidiaries"), to enter into and comply with the agreements in relation to this share ownership and the assets to which it is a party. The Company will remain a single purpose entity at all times until the repayment and redemption in full of financing to be granted to the Company by certain financial institutions, if any, (the "Creditors") in accordance with certain financing agreements (the "Financing Agreements"). The Company is restricted to the foregoing objects, and no other objects may be engaged in by the Company, but for the avoidance of doubt, the Company is permitted, in furtherance of the Investment, to do the following:

1. to exercise and enforce all rights and powers conferred by or incidental to the ownership of the equity interests in Subsidiaries, including, without prejudice to the generality of the foregoing, all such powers of veto or control as may be conferred by virtue of the holding by the Company of such equity interests;

2. to cause Subsidiaries to enter into, execute and deliver all documents, instruments, agreements, certificates or mortgages evidencing, securing or relating to the Financing Agreements; and

3. to carry on any other activities and do or perform any such acts, matters or things and enter into such other instruments or agreements in furtherance of, or related or incidental to, the foregoing objects, or which in the opinion of any manager of the Company or any attorney-in-fact of the Company be considered necessary or desirable for the purpose of compliance with any condition precedent or the coming into effect or otherwise giving effect to, consummating or completing or procuring the performance and completion of all or any of the transactions contemplated by or referred to in all of the Financing Agreements, and to engage in any other activity permitted to companies under the laws of Luxembourg but only to the extent that such activity is necessary, expedient, incidental or conducive to the accomplishment of the foregoing object,

(b) Subject to section (c) of this Article 2, the Company shall have all powers necessary, convenient or incidental to accomplish its purposes set forth in section (a) of this Article 2.

(c) In order to remain at all times a single purpose entity until all present and future obligations of the TMK to the Creditors under the Financing Agreements and all other documents in connection therewith are paid in full, the Company shall (except as otherwise permitted by the Financing Agreements or consented to in writing by any relevant Creditor) conduct its affairs in accordance with the following provisions:

(i) it shall maintain books, records, accounts, financial statements, stationery, invoices and checks separate and apart from those of any other person;

(ii) it shall not commingle its assets with those of any of its affiliates;

(iii) it shall not engage in any business unrelated to its equity interests in the TMK and the Master Lessee;

(iv) it shall not guarantee or become obligated for the debts of any other person or hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others, except (i) as contemplated by the Financing Agreements, if any, or any other agreements entered into by the Company concurrently herewith in connection with the transactions contemplated by such Financing Agreements, or (ii) in connection with any indemnification of any independent person as defined in one of the Financing Agreements and/or similar independent officer (or any entity which employs such person) in the ordinary course of business;

(v) it shall not pledge its assets for the benefit of any other person other than the Creditors;

(vi) it shall conduct its business and hold its assets in its own name;

(vii) it shall not acquire the obligations or securities of its members or shareholders;

(viii) it shall pay any liabilities out of its own funds;

(ix) it shall maintain adequate capital in light of its contemplated business operations it being understood that the Company may issue preferred equity certificates or similar instruments to its shareholder in exchange for the funds received from its shareholder to finance the investment;

(x) it shall maintain an arm's-length relationship with any of its affiliates;

(xi) it shall hold itself out as a person separate and apart from each other person;

(xii) it shall exercise reasonable efforts to correct any misunderstanding actually known to it regarding its separate identity;

(xiii) it shall comply with all of the limitations on powers and separateness requirements which may be set forth in its organizational documents as of the date thereof;

(xiv) it shall observe all applicable company or corporate formalities in all material respects;

(xv) it shall not own any assets other than the specified shares and the preferred shares of the TMK and the shares of the Master Lessee and assets incidental thereto; and

(xvi) it shall have no employees, but maintain a sufficient number of agents in light of its contemplated business operations."

Second resolution

The Shareholders resolve further to amend and restate article 12 of the Articles so that it shall henceforth read as follows in its English version:

"Art. 12. For so long as any of the Financing Agreements are outstanding, the Company shall at all times be managed by a sole individual who is an "Independent Manager" in accordance with the standards set forth below in this article 12 (the "Independent Manager"). The Independent Manager shall be appointed, revoked and replaced by the general shareholders' meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

The prior written approval of the independent Manager shall be required for certain actions ("Significant Action") with respect to the Company, Master Lessee or TMK, as applicable (each "Person").

The Significant Action means:

(i) filing or consenting to the filing of any bankruptcy, civil rehabilitation or any other insolvency petition with respect to such Person under any bankruptcy law, civil rehabilitation law, dissolution or liquidation law or statute of any jurisdiction, whether now or hereafter in effect;

(ii) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of such Person for the benefit of creditors;

(iii) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for such Person or for all or any substantial part of its assets;

(iv) stipulating or consenting (to the extent permitted under applicable law) to an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of the assets of such Person;

(v) admitting to a creditor its inability to pay its debts generally;

(vi) approving a consolidation or merger of such Person with or into any other person, or a company division, share transfer, share exchange or any other corporate reorganization with respect to such Person;

(vii) dissolving, reorganizing or liquidating such Person;

(viii) selling all or substantially all of such Person's assets, or acquiring all or substantially all of the assets or the business of any other person;

(ix) incurring any indebtedness by such Person except as permitted by (a) the organizational documents of such Person including the asset liquidation plan of the TMK (it being understood that the Company may issue preferred equity certificates or similar instruments, which are not preferred shares, to its holder of ordinary shares to finance its operations) or (b) the Financing Agreements;

(x) approving a restructuring of the corporate organization for such Person;

(xi) amending, revising, or otherwise modifying the articles of incorporation, memorandum of association, by-laws, or other constituting documents of such Person, except (with respect to the Company only) in connection with its capital increase or decrease; provided, that the Company may amend its articles of association on September 9, 2011;

(xii) amending, revising or otherwise modifying the asset liquidation plan of the TMK; or

(xiii) appointing or having a new director or manager of such Person who is not an Independent Person. An "Independent Person" shall mean a person who shall not have been at the time of such individual's appointment, and may not have been at any time during the preceding five (5) years (a) a shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of the TMK, Master Lessee, the Company, Kinkoucho Holding, a Cayman Island exempt company (the Cayman SPC), KF Capital Co., Ltd., a Japanese kabushiki kaisha, Lone Star Real Estate Fund (U.S.), L.P., a Delaware limited partnership, Lone Star Real Estate Fund (Bermuda), L.P., a Bermuda exempted limited partnership, Hudson Japan K.K., a Japanese kabushiki kaisha, or any of their respective affiliates (collectively, the "Sponsor Relevant Companies"), other than his or her service as an independent director, independent manager and/or special member, (b) a customer, supplier or other person who derives more than two percent (2%) of its revenues from its activities with any Sponsor Relevant Company, or any shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of any Sponsor Relevant Company, other than from his or her service as an independent director, independent manager and/or special member, (c) a person controlling or under common control with any such shareholder, unitholder, partner, customer, supplier or other person, other than his or her service as an independent director, independent manager and/or special member or (d) a member of the immediate family of any such shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel.

Notwithstanding the foregoing, persons employed by Aoyama Sogo Accounting Office or Kasumigaseki International Accounting Office shall not be required to satisfy the criteria set forth above to be, and each are hereby approved as, an "Independent Person".

(xiv) redeeming, cancelling or otherwise extinguishing the preferred share held by the Cayman SPC.

The Independent Manager shall not have been during the five (5) years preceding such individual's appointment and shall not be so long as any of the Financing Agreements, if any, are outstanding:

(a) a shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney, agent, consultant, advisor or accountant of TMK, the Company or any of their respective affiliates (other than his or her service as an independent director, independent manager and/or special member), or

(b) a member of the immediate family of a person described in the foregoing clause (a).

For the purposes of these articles of association, the term "manager" means the Independent Manager.

In dealing with third parties, the Independent Manager will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Independent Manager.

The Company shall be bound by the sole signature of its Independent Manager.

The general shareholders meeting or the independent Manager may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the Independent Manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency."

Third resolution

The Shareholders resolve further to amend and restate article 14 of the Articles so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Preferred shares and ordinary shares have the same voting rights. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

Decisions on any action identified as a Significant Action in one of the Financing Agreements, if any, as well as resolutions to alter the articles of association of the Company, can only be adopted unanimously by all the partners."

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le neuf septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 septembre 2011,

ET

Kinkoucho Holding, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Cricket Square Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, représentée par Takehisa Tei,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 8 septembre 2011,

(les Associés)

lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.321, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 22 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2311 du 22 septembre 20 08, modifié la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer en date du 1 septembre 2011, non encore publié.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et qu'ils peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de modifier intégralement l'objet social de la Société et de refléter ce changement à l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts);
2. Modification de l'article 12 des Statuts; et
3. Modification de l'article 14 des Statuts.

Première résolution

En rapport avec le refinancement Diana, les Associés décident de modifier intégralement l'objet social de la Société et de refléter ce changement à l'article 2 des Statuts. L'article 2 des Statuts aura désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 2.** La Société a pour unique objet

(a) d'acquérir, de détenir, de gérer, de financer et de céder des participations dans (1) Kinkoucho Capital TMK, une société japonaise de type tokutei mokuteki kaisha (TMK), susceptible d'acquérir des biens immobiliers et des intérêts dans des trusts détenant des biens immobiliers au Japon (TMK et les avoirs qu'elle détient sont ci-après repris sous le terme d'Investissement) et (2) Kinkoucho Master Lease GK, une société japonaise de type godo kaisha (Master Lessee) (TMK et Master Lessee sont ci-après conjointement définies en tant que les "Filiales"), de conclure, en tant que partie contractante, les contrats relatifs à cette détention de parts et d'actifs, et de s'y conformer. La Société restera à tout moment une entité à objet unique, ce jusqu'au remboursement total des financements susceptibles d'être accordés à la Société par certaines institutions financières, le cas échéant, (les Créanciers) conformément à certains contrats financiers (les Contrats Financiers). La Société est limitée à l'objet social tel qu'énuméré ci-dessous et ne pourra s'engager dans aucun autre objet, étant entendu, pour éviter tout doute, en vue du développement de l'Investissement, que la Société peut effectuer les opérations suivantes:

1. exercer et mettre en oeuvre tous les droits et pouvoirs conférés par ou accessoires à la propriété des actions des Filiales, y compris, sans préjudice quant à la généralité de ce qui précède, tous les pouvoirs de veto ou de contrôle qui peuvent être conférés à la Société du fait de la détention de ces actions;

2. faire en sorte que les Filiales concluent, exécutent et remplissent leurs engagements sous tous documents, actes, contrats, certificats ou hypothèques prouvant, garantissant ou étant en relation avec les Contrats Financiers;

3. effectuer toute autre activité et faire ou effectuer tous actes, affaires ou choses et entrer dans tous instruments ou conventions pour développer tes objets précités ou qui sont liés ou accessoires aux objets précités, ou qui sont, dans l'opinion d'un quelconque gérant de la Société ou d'un mandataire de la Société considérés comme nécessaires ou souhaitables pour la conformité avec toute condition suspensive ou pour l'entrée en vigueur ou pour autrement donner effet à, parfaire ou compléter ou causer l'exécution et l'achèvement de toutes ou de l'une des transactions envisagées par les Contrats Financiers ou auxquelles ils font référence et elle peut s'engager dans toute autre activité permise aux sociétés sous la loi luxembourgeoise, mais seulement dans la mesure où cette activité est nécessaire, opportune, attachée à ou favorable à l'accomplissement de l'objet précité.

b) Dans les limites du point c) du présent Article 2., la Société a tous les pouvoirs nécessaires, opportuns ou accessoires à l'accomplissement des objectifs énoncés sous le point a) du présent Article 2.

c) En vue de rester une société à objet social unique jusqu'au remboursement intégral des obligations présentes et futures de la TMK aux Créanciers sous les Contrats Financiers et sous tous autres documents y relatifs, la Société doit (sauf stipulation contraire dans les Contrats Financiers ou accord écrit d'un quelconque Créancier) gérer ses affaires conformément aux provisions suivantes:

(i) maintenir des livres, des registres, des comptes, des états financiers, du papier à en-tête, des factures et des chèquiers séparés et distinctifs;

(ii) ne pas mélanger ses avoirs à ceux d'une autre personne, quelle qu'elle soit;

(iii) ne pas s'engager dans des affaires non liées à ses participations dans TMK et dans Master Lessee;

(iv) ne pas garantir ou être tenue des dettes d'aucune personne ou mettre à disposition son crédit pour satisfaire les obligations de tiers, sauf (i) tel que prévu dans les Contrats Financiers, le cas échéant, ou tous autres contrats conclus par la Société concomitamment à et liés aux transactions prévues par les tels Contrats Financiers, ou (ii) en rapport avec tout indemnisation de toute personne indépendante telle que définie dans l'un des Contrats Financiers et/ou agent indépendant similaire (ou toute entité que emploie une telle personne) dans le cadre des affaires courantes;

(v) ne pas gager ses avoirs au profit d'une personne autre que les Créanciers;

(vi) gérer ses affaires et détenir ses avoirs en son nom propre;

(vii) ne pas acquérir d'obligations ou d'actions de ses associés;

(viii) régler ses dettes à partir de ses fonds propres;

- (ix) maintenir un capital social adéquat en vue de ses transactions envisagées, étant entendu que la Société peut émettre des certificats de dette préférentiels (preferred equity certificates) ou des instruments de dette similaires envers son associé en échange des fonds reçus de celui-ci pour financer l'investissement;
- (x) maintenir des conditions de marché dans ses relations avec ses affiliés;
- (xi) apparaître comme une personne séparée et distincte de toute autre personne;
- (xii) exercer des efforts raisonnables visant à corriger toute situation équivoque eu égard à son identité distincte;
- (xiii) se conformer à toutes limitations de pouvoirs et exigences d'individualité susceptibles d'être stipulées par ses statuts à partir de la date ci-indiquée;
- (xiv) respecter les formalités matérielles applicables aux personnes morales et aux entreprises;
- (xv) ne pas détenir d'autres actifs que les actions spécifiques et les actions préférentielles dans la TMK et les actions dans Master Lessee et les actifs accessoires à ces actifs; et
- (xvi) ne pas avoir d'employés mais maintenir un nombre suffisant de représentants eu égard aux opérations envisagées.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 12 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 12.** Tant que les Obligations Spécifiées n'ont pas été remboursées, la Société sera gérée par un gérant unique qui est considéré comme "Gérant Indépendant" conformément aux indications du présent article 12 (le Gérant Indépendant).

Le Gérant Indépendant est désigné, révoqué et remplacé par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'accord écrit préalable du Gérant Indépendant est requis pour toute action significative (Action Significative) en rapport avec la Société, Master Lessee ou TMK, le cas échéant (chacun, la "Personne").

Par Action Significative, on entend l'une des actions reprises ci-dessous:

- (i) le dépôt de bilan ou le fait de consentir au dépôt de bilan, la réhabilitation civile ou toute procédure d'insolvabilité en relation avec la Personne sous couvert de la législation sur la faillite, de la procédure de réhabilitation civile ou législation similaire concernant les dissolutions ou liquidations d'une juridiction quelconque, actuellement applicable ou à venir;
- (ii) la conclusion d'un accord de compensation concernant l'ensemble ou une partie substantielle des avoirs de l'une des Personnes au bénéfice de créanciers;
- (iii) la demande de nomination, le consentement à, l'approbation ou l'acquiescement à la requête, demande, procédure ou ordre de redressement ou de nomination d'un conservateur, curateur/administrateur, superviseur, inspecteur, dépositaire ou receveur pour l'une des Personnes pour l'ensemble ou pour toute partie substantielle de leurs avoirs respectifs;
- (iv) la stipulation ou le consentement (dans la mesure où permis par la loi) à saisie, exécution ou forclusion (ou à des mesures de saisie, exécution ou forclusion) eu égard à la totalité ou à la majeure partie des avoirs de l'une des Personnes;
- (v) le fait d'avouer son insolvabilité à un créancier;
- (vi) la réalisation de la consolidation ou de la fusion de l'une des Personnes avec ou dans toute autre entité, une division, une cession de parts sociales, un échange de parts sociales ou tout autre réorganisation de société relatives à l'une des Personnes;
- (vii) le fait de dissoudre, réorganiser ou de réaliser la liquidation l'une des Personnes;
- (viii) le fait de céder tout ou la majeure partie des avoirs de l'une des Personnes, ou d'acquérir l'ensemble ou une grande partie des avoirs d'une autre personne;
- (ix) le fait d'induire l'une des Personnes à s'endetter, sauf si l'endettement est permis (a) par les documents sociaux de l'une de ces Personnes, y compris le plan de liquidation des actifs de TMK (étant entendu que la Société peut émettre des certificats de dette préférentiels (preferred equity certificates) ou des instruments similaires, qui ne constituent pas des parts sociales préférentielles, à l'associé détenant les parts sociales ordinaires afin de financer son fonctionnement) ou par les Contrats Financiers;
- (x) le fait d'approuver un plan de restructuration de société pour l'une des Personnes;
- (xi) le fait de modifier, réviser ou encore modifier d'une façon quelconque les documents sociaux, les statuts ou autre documents constitutifs de la Personne, sauf (en ce qui concerne la Société uniquement) si la modification est en rapport avec une augmentation ou une diminution du capital social; et du moment que la Société sera en mesure de modifier ses statuts le 9 septembre 2011.
- (xii) le fait d'amender, de faire réviser ou modifier le plan de liquidation des actifs de TMK; ou
- (xiii) La nomination ou le fait qu'il y ait un nouvel administrateur ou gérant de la personne qui ne soit pas une Personne Indépendante.

Par Personne Indépendante, on entend une personne qui, lors de sa nomination et au cours des cinq années qui précéderont sa nomination, n'aura pas été (a) actionnaire, investisseur, administrateur, agent, représentant, employé, associé, mandataire ou conseiller de TMK, de Master Lessee, de la Société, de Kinkoucho Holding, une société exemptée

constituée d'après les lois des Iles Cayman (la SPC des Iles Cayman), de KF Capital Co. Ltd., une société japonaise de type kabushiki kaisha, de Lone Star Real Estate Fund (U.S.) L.P., une limited partnership constituée d'après les lois du Delaware, de Lone Star Real Estate Fund (Bermudes) L.P., une société exemptée des Bermudes, Hudson Japan K.K., une société japonaise de type kabushiki kaisha, ou de l'un ou une de leurs affiliés respectifs (repris ici sous le terme collectif de Sociétés Promotrices), autrement que par sa fonction d'administrateur indépendant, gérant indépendant, et/ou membre spécial d'une société affiliée, (b) un client, fournisseur ou toute autre personne, autre qu'un administrateur indépendant, gérant indépendant or/ou membre spécial, dont plus de 2% des acquisitions ou revenus dérivent d'activités avec l'une des Sociétés Promotrices, ou avec tout actionnaire, investisseur, administrateur, agent représentant, employé, associé, mandataire ou conseiller de l'une des Sociétés Promotrices, autrement que par sa fonction d'administrateur indépendant, gérant indépendant, et/ou membre spécial; (c) une personne contrôlant ou étant contrôlée par l'un de ces actionnaires, investisseurs, associés, clients, fournisseurs ou autre personne, autrement que par sa fonction d'administrateur indépendant, gérant indépendant, et/ou membre spécial; ou (d) un membre de la famille proche de l'un de ces actionnaires, investisseurs, administrateurs, agents, représentants, employés, associés, mandataire ou conseiller. Les personnes employées par Aoyama Sogo Accounting Office ou Kasumigaseki International Accounting Office ne doivent pas satisfaire aux critères de sélection énumérés ci-dessus et sont reconnues par les présentes comme Personne Indépendante.

(xiv) Le fait de racheter, d'annuler ou de supprimer la part sociale préférentielle détenue par la SPC des Iles Cayman.

Au cours des cinq (5) années qui précéderont sa nomination, le Gérant Indépendant n'aura été, à aucun moment et ne sera pas, tout au long de la durée des Contrats Financiers:

a) actionnaire, investisseur, administrateur, agent, employé, associé, mandataire, représentant, conseiller ou comptable de TMK, de la Société ou d'une de leurs sociétés affiliées respectives (autre que sa fonction d'administrateur indépendant, gérant indépendant et/ou membre spécial), ou

b) un membre de la famille proche de l'une des personnes à laquelle se réfère le paragraphe (a) ci-dessus.

Pour les besoins de ces statuts, le terme de "gérant" se réfère au Gérant Indépendant.

Vis-à-vis des tiers, le Gérant Indépendant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant Indépendant.

La Société sera engagée par la seule signature du Gérant Indépendant.

L'assemblée des associés ou le Gérant Indépendant pourra déléguer ses compétences à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des opérations spécifiques.

L'assemblée des associés ou le Gérant Indépendant déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes pour ce mandat."

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 14 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Les parts sociales préférentielles et les parts sociales ordinaires disposent du même droit de vote. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les résolutions portant sur toute action comprise dans la définition d'Action Significative dans un des Contrats Financiers, le cas échéant, ainsi que toute résolution modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord unanime de tous les associés."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2011. LAC/2011/40567. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial,

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130882/382.

(110151342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

AK Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 155.268.

L'an deux mil onze, le quatre août.

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

AK PARTNERS S.A.

établie et ayant son siège social à L-8371 HOBSCHEID, 1 rue de Steinfort,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 155.268, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 août 2010,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et associations en date du 8 octobre 2010, numéro 2.209, page 106.025.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique THUNISSEN, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie JAVAUX, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Xavier WALLY demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social vers sa nouvelle adresse sise à L-8399 WINDHOF, 20 rue de l'industrie et modification subséquente de l'article 2 alinéa premier des statuts

2) Révocation des administrateurs et administrateurs-délégués actuellement en fonction avec effet au jour des présentes et avec décharge

3) Nomination de nouveaux administrateurs et d'un nouvel administrateur-délégué

4) Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-8399 WINDHOF, 20 rue de l'Industrie. Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Koerich»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer les administrateurs et les administrateurs-délégués actuellement en fonction avec effet au jour des présentes et leur accorde pleine et entière décharge de la mission accomplie par eux depuis le jour de leur nomination jusqu'au jour des présentes.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme avec effet au jour des présentes et pour une durée de SIX (6) ANS à la fonction d'administrateurs:

Monsieur Dominique THUNISSEN, né le 17 juin 1964 à Chateauroux (France), demeurant professionnellement à L-8399 WINDHOF, 20 rue de l'Industrie.

Monsieur Xavier WALLY, né le 9 juillet 1972 à Aubervilliers (France), demeurant professionnellement à L-8399 WINDHOF, 20 rue de l'Industrie.

Madame Valérie JAVAUX, née le 13 août 1974 à Libramont (Belgique), demeurant professionnellement à I-8399 WINDHOF, 20 rue de l'Industrie.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme avec effet au jour des présentes et pour une durée de SIX (6) ANS à la fonction d'administrateur-délégué:

Monsieur Dominique THUNISSEN, né le 17 juin 1964 à Chateauroux (France), demeurant professionnellement à I-8399 WINDHOF, 20 rue de l'Industrie.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à mille deux cents euros (EUR 1.200). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: THUNISSEN, JAVAUX, WALLY, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2011. Relation: EAC/2011/10891. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 30 août 2011.

Référence de publication: 2011130728/74.

(110150742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Infodataweb, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 81.853.

L'an deux mille onze, le douze septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "INFODATAWEB", établie et ayant son siège social à L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81853 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1037 du 20 novembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel DRIES, analyste, demeurant à Useldange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Emmanuel FERNANDES VILLELA, responsable projets, demeurant à Bissen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Camille NEYS, responsable commercial, demeurant à Keispelt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société de Bereldange à L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle;
2. Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts;
3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Bereldange à L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1 des statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. (Deuxième alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Kehlen. Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de commune de Kehlen par une décision du conseil d'administration et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent vingt euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. DRIES, E. FERNANDES VILLELA, C. NEYS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2011. LAC/2011/40647. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130859/55.

(110150743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Landa Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 128.869.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 septembre 2011.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2011131082/14.

(110150489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Repco 48 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 138.506.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 8 juillet 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011134196/19.

(110154145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Windgreen Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 163.480.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le treize septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- La société «AURINKO INVEST S.A.», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange;

2.- La société «iGREENs», une société privée à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit belge, établie et ayant son siège social à 5380 FERNELMONT, rue des Ecoles, F.-W. 4.

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et sub 2.- sont toutes deux ici représentées par:

Monsieur Pierre ANGÉ avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui données le 02 respectivement le 7 septembre 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: «WIND-GREEN INVEST S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier ainsi que d'investir dans des droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. Elle pourra en outre acquérir, développer, exploiter, céder ou même enregistrer et déposer ces droits intellectuels.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 25 avril de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ième) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et libération

Les trois mille cent (3'100) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société «AURINKO INVEST S.A.», prédésignée, mille cinq cent quatre-vingt-une actions	1.581
2.- La société «iGREENs», prédésignée, mille cinq cent dix-neuf actions	<u>1.519</u>
TOTAL: TROIS MILLE CENT actions	<u>3.100</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées seulement à concurrence de 25% (vingt-cinq pourcent) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97164), Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, agira en tant que représentant permanent;

2.- «iGREENs», une société privée à responsabilité limitée, soumise au droit belge, avec siège social à 5380 FERNELMONT, rue des Ecoles, F.-W.4, Monsieur Dimitri MONTALTO, avec adresse 53800 ANDENNE, rue du Haut-Baty 620c, agira en tant que représentant permanent;

3.- Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En conformité avec l'article sept (7) des présents statuts, l'assemblée générale désigne comme premier président du conseil d'administration, Monsieur Gabriel JEAN, prénommé.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société «MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145.419).

Troisième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel JEAN, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2016.

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

Dont acte, passé à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. ANGÉ, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12289. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011130572/185.

(110150689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

RIFAS Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 26, rue Marie Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 104.615.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire en date du 4 avril 2011 à 10h00, les actionnaires de Rifas Management ont décidé la clôture de la liquidation de Rifas Management et ont désigné l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans au moins au 26, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rifas Management

Etude RETTER avocats

Signature

Référence de publication: 2011131726/16.

(110150664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Monkwood Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.165.663,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 117.178.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle des associés de la société Monkwood Luxco S.à r.l. en date du 5 septembre 2011 que les associés ont pris les décisions suivantes:

Démission du Gérant B suivant à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

Monsieur Raphaël Candelier, né le 15 septembre 1980 à Châtenay-Malabry, ayant pour adresse 4 rue Clément Marot, 75008 Paris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monkwood Luxco S.à r.l.

On behalf of Frank Welman

Gérant A

Référence de publication: 2011131085/17.

(110150484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.530.

Extrait des résolutions des associés du 20 septembre 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Terence Garcia demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 20 septembre 2011.

2. Madame Bernardine Louise Maria Vos, secrétaire général adjointe, née le 16 août 1972 à Den Haag, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 20 septembre 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- John Russell Saunders
- Bernardine Louise Maria Vos
- Christiaan Brett Straatemeier
- Luxembourg Corporation Company S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Pour MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2011131089/26.

(110150704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Munhowen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, 14, ZARE Est.

R.C.S. Luxembourg B 29.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENTZ jr. / Raymond MARTIN

Président / Administrateur

Référence de publication: 2011132264/11.

(110152391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

G & F Immobilien S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6460 Echternach, 32, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg E 4.569.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend und elf.

Den zwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze zu Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Gérard FRITZ, Unternehmer, wohnhaft in L-6460 Echternach, 32, place du Marché.

2.- Frau Françoise ZIRVES, Apothekerin, Ehegattin von Herrn Gérard FRITZ, wohnhaft in L-6460 Echternach, 32, place du Marché.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen die Satzungen einer von ihnen zu gründenden zivilrechtlichen Immobiliengesellschaft („société civile immobilière particulière“) wie folgt zu beurkunden:

I. Gründung und Gesellschaftszweck

Art. 1. Zwischen den Komparenten und all jenen Personen, welche später Gesellschafter werden, wird eine luxemburgische zivilrechtliche Immobiliengesellschaft („société civile immobilière“) nach Massgabe der Artikel 1832 und 1872 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches gegründet, vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehenen besonderen Bedingungen.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die Verwaltung, die Nutzung und die Verwertung von Immobilien aller Art, durch Ankauf, Verkauf, Tausch, Anmietung, Vermietung, Erschließung oder auf alle andere mögliche Art und Weise.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können, mit Ausnahme jeglicher kommerzieller Tätigkeit.

Es ist der Gesellschaft gestattet Kredite aufzunehmen und Sicherheiten zu gewähren und insbesondere Hypotheken für sich oder Dritte zu gewähren und zu stellen und/oder Nutznießer von Hypotheken zu sein.

Es ist ihr des Weiteren erlaubt Bürgschaften für sich oder Dritte zu stellen und/oder Nutznießer von Bürgschaften zu sein.

II. Benennung, Gesellschaftssitz, Dauer

Art. 3. Die Gesellschaft trägt den Namen G & F IMMOBILIEN S.C.I..

Art. 4. Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Echternach.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Jeder Gesellschafter hat die Möglichkeit den Gesellschaftsvertrag zu jeder Zeit zu kündigen mittels Einschreiben an den Geschäftsführer sowie an die anderen Gesellschafter.

Die verbleibenden Gesellschafter können die Auflösung der Gesellschaft verhindern, indem sie vorzugsweise selbst die Anteile des austretenden Gesellschafters erwerben, oder sei es, wenn keiner der Gesellschafter gewillt ist die Anteile zu erwerben, im Einverständnis der Mehrheit der Gesellschafter welche zwei Drittel (2/3) des Gesellschaftskapitals darstellen, einen Dritten der gewillt ist die Anteile des austretenden Gesellschafters abzukaufen, als neuen Gesellschafter anzunehmen.

Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen dem auszutretenden und den verbleibenden Gesellschafter über den Verkaufspreis der Anteile, wird nach den Absätzen 3,4 und 5 von nachstehendem Artikel 7 vorgegangen.

Wenn der Rückkauf durch die verbleibenden Gesellschafter sich nicht auf die Gesamtheit der Anteile des auszutretenden Gesellschafters bezieht oder wenn die Drittperson nicht angenommen wird, wird die Gesellschaft innerhalb eines Jahres nach Inverzugsetzung an den Geschäftsführer aufgelöst.

III. Gesellschaftskapital

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünftausend Euro (EUR 5.000,00), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (EUR 50,00).

IV. Übereignung von Gesellschaftsanteilen

Art. 7. Die Übereignung von Gesellschaftsanteilen geschieht durch notarielle Urkunde oder durch Akt unter Privatschrift.

Gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches muss die Übereignung in allen Fällen der Gesellschaft zugestellt oder in einer notariellen Urkunde von der Gesellschaft angenommen werden.

Die Übereignung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern, an die Gesellschafter oder an den Ehepartner oder die Nachkommen ist frei statthaft. Kein Gesellschafter darf jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das vorherige Einverständnis seiner Partner, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Gesellschaft sowie den andern Gesellschaftern durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Namen, Vornamen, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers, sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Die anderen Gesellschafter haben ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen. Bei Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Preis auf gütlichem Wege oder durch einen von allen Parteien gemeinsam zu bestimmenden Sachverständigen festgesetzt.

Binnen einem Monat müssen die anderen Gesellschafter der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob sie den vorgeschlagenen Übernehmer annehmen oder ob sie von ihrem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch machen.

Bei Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen damit verbundenen Rechten und Pflichten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert und wollen die anderen Gesellschafter selbst die zu übernehmenden Anteile nicht oder nur teilweise aufkaufen, so muss die Gesellschaft die verbleibenden Anteile zu dem wie vorgehend erwähnt berechneten Preis aufkaufen.

Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines dritten Übernehmers gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

V. Tod eines Gesellschafters - Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile

Art. 8. Der Tod eines Gesellschafters zieht keine zwangsmäßige Auflösung der Gesellschaft nach sich. In einem solchen Fall erfolgt die Weiterführung mit denjenigen Erben des verstorbenen Gesellschafters, die ihren diesbezüglichen Willen innerhalb von sechs (6) Monaten ab dem Todestage per Einschreibebrief bekunden. In Ermangelung einer derartigen Willensbekundung besteht die Gesellschaft mit den alleinigen, noch lebenden Gesellschaftern fort, welche in diesem Falle verpflichtet sind, die Anteile des Verstorbenen zum gemäß Artikel sieben errechneten Preise zu erwerben.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkannt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters aufgrund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

VI. Geschäftsjahr, Bilanz, Verteilung des Gewinns

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einundreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Die Geschäftsführer führen eine ordnungsgemäße Buchführung. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

VII. Haftung der Gesellschafter

Art. 13. In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Gesellschaftsanteilen. Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft sind sie haftbar in Gemässheit von Artikel 1863 des Zivilgesetzbuches.

VIII. Verwaltung

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet oder verwaltet. Der oder die Geschäftsführer müssen Gesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen oder für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es aufgrund der Satzung, sei es durch die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Fall setzt die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 15. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch das Ausscheiden des Geschäftsführers.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 16. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

IX. Gesellschafterversammlung

Art. 17. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung der Gesellschafter am Gesellschaftssitz statt. Datum, Zeit und Tagesordnung werden von dem Geschäftsführer festgesetzt.

Die Einberufung einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung kann von einem oder mehreren Gesellschaftern verlangt werden wenn er allein oder sie zusammen mindestens zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals besitzt (en).

Ein Gesellschafter kann sich nur durch einen anderen Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung vertreten lassen.

Art. 18. Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung sind nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Satzungsänderungen bedürfen der Einstimmigkeit der gesamten Gesellschaftsanteile.

X. Auflösung - Liquidation

Art. 19. Die Gesellschaft kann vorzeitig durch einstimmigen Beschluss aller Gesellschafter oder in Gemäßheit von Artikel 1871 des Zivilgesetzbuches aufgelöst werden.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Kompargenten auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Das Gesellschaftskapital wird wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1.- Herr Gérard FRITZ, Unternehmer, wohnhaft in L-6460 Echternach, 32, place du Marché, fünfzig Anteile	50
2.- Frau Françoise ZIRVES, Apothekerin, Ehegattin von Herrn Gérard FRITZ, wohnhaft in L-6460 Echternach, 32, place du Marché, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt, so dass die Summe von fünf tausend Euro (EUR 5.000,00) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf achthundert Euro (EUR 800,00) abgeschätzt.

Gesellschafterversammlung

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären, und nehmen folgende Beschlüsse:

1. Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgelegt.
2. Zu Geschäftsführern für eine unbestimmte Dauer werden ernannt:
 - a) Herr Gérard FRITZ, Unternehmer, wohnhaft in L-6460 Echternach, 32, place du Marché.
 - b) Frau Françoise ZIRVES, Apothekerin, Ehegattin von Herrn Gérard FRITZ, wohnhaft in L-6460 Echternach, 32, place du Marché.
3. Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft in jedem Falle durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten.
4. Die Adresse der Gesellschaft befindet sich in L-6460 Echternach, 32, place du Marché.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. FRITZ, F. ZIRVES, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 septembre 2011. Relation: ECH/2011/1561. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 20. September 2011.

Référence de publication: 2011130829/170.

(110150716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

MGP Asia Japan TMK 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.786.

—
Extrait des résolutions des associés du 20 septembre 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Terence Garcia demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 20 septembre 2011.

2. Madame Bernardine Louise Maria Vos, secrétaire général adjointe, née le 16 août 1972 à Den Haag, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 20 septembre 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- John Russell Saunders
- Bernardine Louise Maria Vos
- Christiaan Brett Straatemeier
- Luxembourg Corporation Company S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Pour MGP Asia Japan TMK 3 Holdings S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2011131090/26.

(110150688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Playmedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.014.

—
Assemblée Générale extraordinaire du 19 septembre 2011

L'an deux mille onze, le 19 septembre 2011

A COMPARU

Laquelle comparante déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle "PLAY EUROPEAN HOLDINGS LIMITED", avec siège social à JE4 9RJ Saint Helier, Jersey, 40 Esplanade représenté par Simon Perree.

L'associé a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Est gérant démissionnaire de la société:

- Stuart Rowe, avec adresse à Ferndown, Doggetts Wood Close, Chalfont St. Giles, Bucks HP8 4TL au Royaume Uni.

DONT ACTE

Fait et passé à Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Play European Holdings Limited

Signature

Référence de publication: 2011131105/20.

(110150639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Nouvelle D.S.A. - Dépannages et Secours Automobiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 27.956.

Je soussigné FERREIRA DA SILVA Alexandre José, né le 24.04.1967, déclare par la présente, démissionner avec effet au 31.03.2011 de mon poste de gérant technique au sein de la société Nouvelle D.S.A. - Dépannages et Secours Automobiles S.à r.l.

Howald, le 22/09/2011.

FERREIRA DA SILVA Alexandre José.

Référence de publication: 2011132268/11.

(110152484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Elch Invest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 154.984.

L'an deux mil onze, le sept septembre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ELCH INVEST SPF S.A." Société de Gestion de Patrimoine Familial, (la «Société»), avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 22 juillet 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2086 du 5 octobre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Corinne WEBER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ina HASKAJ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Augmentation du capital à concurrence d'un montant de neuf cent trente neuf mille vingt-deux euros (EUR 939.022) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à neuf cent soixante dix mille vingt-deux euros (EUR 970.022) par l'émission de neuf mille quatre cents (9.400) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3. Souscription de neuf mille quatre cents (9.400) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale par l'actionnaire unique G.F.G. SC, une société civile établie et ayant son siège social à L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro E 4.228 et libération entière des neuf mille quatre cents (9.400) actions nouvelles par un apport en nature consistant en des titres de sociétés cotées.

4. Changement subséquent de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de neuf cent trente neuf mille vingt-deux euros (EUR 939.022) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à neuf cent soixante dix mille vingt-deux euros (EUR 970.022) par l'émission de neuf mille quatre cents (9.400) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en nature, comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes l'actionnaire unique:

- G.F.G. SC, une société civile établie et ayant son siège social à L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro E 4.228,

ici représentée par Madame Corinne WEBER, prénommée,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 6 septembre 2011,

laquelle déclare souscrire les NEUF MILLE QUATRE CENTS (9.400) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en nature de:

- SIX MILLE (6.000) actions de la société Roche Holding AG/Bearer, société cotée à la Bourse suisse SIX SWISS EXCHANGE, sous le code ISIN CH0012032113.

- SIX MILLE CINQ CENTS (6.500) actions de la société Nestlé, société cotée à la Bourse suisse SIX SWISS EXCHANGE, sous le code ISIN CH0038863350 «L'Apport»).

Conformément à l'article 26-1 (3bis, paragraphe 1) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les actions apportées sur décision du conseil d'administration de la société ELCH INVEST SPF S.A. en date du 5 septembre 2011, n'ont pas fait l'objet d'un rapport de réviseur d'entreprises.

Les actions apportées ont été évaluées par le conseil d'administration de la société ELCH INVEST SPF S.A. sur base du prix moyen pondéré de chaque titre ainsi que le cours de change EUR/CHF moyen sur une période comprise entre le 28 février 2011 au 31 août 2011.

Le taux de change moyen retenu pour l'évaluation des titres est de 1 EUR = 1,2995 CHF.

La valeur retenue (prix moyen pondérée) par le conseil d'administration pour chaque titre est:

- Une (1) action de la société Roche Holding AG/Bearer à 147 CHF.

- Une (1) action de la société Nestlé à 52,04 CHF.

La valeur totale des actions apportées est établi comme suit:

Pour les actions Holding AG/Bearer: 882.000 CHF

Pour les actions Nestlé: 338.260 CHF

La valeur nette de l'Apport est évaluée tel qu'il résulte de la décision du conseil d'administration mentionné ci-dessus à un million deux cent vingt mille deux cent soixante francs suisses (1.220.260 CHF).

La valeur nette de l'Apport est évaluée en euros tel qu'il résulte du taux de change mentionné ci-dessus à neuf cent trente neuf mille vingt-deux euros (EUR 939.022).

La preuve de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire instrumentant par la société G.F.G. SC., sur base d'un certificat de blocage des titres émis par la Dexia Banque Internationale à Luxembourg en date du 5 septembre 2011.

Une copie dudit rapport et procuration resteront, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Le notaire attire l'attention de l'actionnaire unique et du conseil d'administration sur les dispositions de l'article 26-1 (3quinquies) instituant une obligation de déclaration soumise à la publication en conformité avec l'article 9 de la loi du 10 août 1915, relatif à l'apport en nature effectué en dispense de rapport de réviseur d'entreprise agréée.

Troisième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa 1).** Le capital social est fixé à neuf cent soixante dix mille vingt-deux euros (EUR 970.022) représenté par NEUF MILLE SEPT CENT DIX (9.710) actions sans désignation de valeur nominale.»

Estimation frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ DEUX MILLE SEPT CENTS EUROS (EUR 2.700).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WEBER, M. NEZAR, I. HASKAJ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40016. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130796/105.

(110150790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Niam III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 101.197.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Munsch

Un mandataire / Manager

Référence de publication: 2011132270/11.

(110152357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Morgan Stanley Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.193.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de la Société en date du 23 août 2011, que le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Pour la Société

Référence de publication: 2011131099/13.

(110150433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Centre d'Expertise pour l'Aide au Développement des Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 69.768.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu au siège de la Société en date du 31 mai 2011

Les actionnaires sont présents.

Les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Les actionnaires décident:

- De renouveler le mandat de M. DORLAND François, Administrateur et Administrateur délégué, demeurant à 26, Rue Jean Schoelter L-2523 Luxembourg, pour une nouvelle période de six ans à dater de ce jour et qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017. M. DORLAND François est également nommé Administrateur délégué avec pouvoir de signature individuelle.

- De révoquer M. FLAUNET Martin, demeurant à 49, Op Bierg L-8217 MAMER en tant qu'administrateur et Administrateur délégué.

- De révoquer M. GIRONDEL Christophe, demeurant à 2, Place de la République F-57120 ROMBAS en tant qu'Administrateur.

- De révoquer M. LENGES Philippe, demeurant à 6, Avenue du Bois d'Arlon B-6700 ARLON en tant qu'Administrateur.

- De révoquer M. FRENKEL Jean-Jacques, demeurant à B-5030 LONZEE, en tant qu'Administrateur.

- De révoquer la société CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL (B 50577) ayant son siège social à 165 A, Route de Longwy L-4751 PETANGE en tant que Commissaire aux comptes.

- De nommer la société PRISMA CONSULTING SARL (B 101674) ayant son siège social à Z.I. de Kehlen L-8287 KEHLEN en tant que nouveau Commissaire aux comptes pour une durée déterminée et qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

CENTRE D'EXPERTISE POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES S.A.

M. DORLAND François

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011133003/31.

(110150394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

MGP Asia Japan TMK 4 Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.155.

—
Extrait des résolutions des associés du 20 septembre 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Terence Garcia demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 20 septembre 2011.

2. Madame Bernardine Louise Maria Vos, secrétaire général adjointe, née le 16 août 1972 à Den Haag, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 20 septembre 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- John Russell Saunders
- Bernardine Louise Maria Vos
- Christiaan Brett Straatemeier
- Luxembourg Corporation Company S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Pour MGP Asia Japan TMK 4 Holdings S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2011131091/26.

(110150684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Snack SEV & AL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 68, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 149.967.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2011

que Monsieur Yasar Mahfuz, demeurant à F-57280 Maizières-lès-Metz, 29, rue Mermoz, est nommé gérant technique en remplacement de Monsieur Ali Baba Karabulut demeurant à F-57290 Fameck, 30, rue de Verdun

que Monsieur Omer Ozgurcan, demeurant à F-57450 Farebesviller, 3C, rue de Forbach, est nommé gérant administratif en remplacement de Monsieur Ozben Ozer demeurant à F-57270 Uckange, 23, rue Anatole France

que la société est engagée en toute circonstance par la signature conjointe des gérants.

Que l'assemblée adopte sans réserve toutes les résolutions énoncées par le gérant.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2011.

Monsieur Ozben Ozer / Monsieur Ali Baba Karabulut /
Monsieur Yasar Mahfuz / Monsieur Omer Ozgurcan.

Référence de publication: 2011131114/17.

(110150687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

NIAM IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 137.283.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Munsch

Un mandataire / Manager

Référence de publication: 2011132271/11.

(110152276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

LBL Immobilier S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 71, route de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 163.484.

—
STATUTS

L'an deux mille onze.

Le premier septembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Giuseppe BRUCCOLERI, retraité, né à Favara (Italie) le 04 juillet 1950,
demeurant à L-4620 Differdange, 3, rue Emile Mark

2.- Monsieur Antonio BRUCCOLERI, salarié, né à Wadern le 11 septembre 1974,
demeurant à L-4646 Niederkorn, 56, rue St. Pierre

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

LBL IMMOBILIER S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, la gérance et la mise en valeur d'immeubles, la promotion immobilière ainsi que toutes opérations commerciales, promoteurs, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. Elle peut apporter également son concours commercial, financier, juridique et technique sous toutes formes pour assister les entreprises et société situées tant au Luxembourg que dans tous les autres pays désirant réaliser à l'extérieur de leur pays leur objet social. Cet objet social comprend finalement toutes opérations généralement quelconques industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou susceptibles de le promouvoir.

Art. 3. Le siège social est établi à Soleuvre.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Giuseppe BRUCCOLERI, QUATRE-VINGT-DIX PARTS SOCIALES	90
2.- Monsieur Antonio BRUCCOLERI, DIX PARTS SOCIALES	10
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500,- €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Antonio BRUCCOLERI, prénommé

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à L-4437 Soleuvre, 71, route de Differdange.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Bruccoleri Giuseppe, Bruccoleri Antonio, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11947. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011130877/77.

(110150845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Lugh Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 145.848.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011131523/10.

(110151908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Trocadero Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 95.098.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le treize septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Arthur LE CONTE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Nicolas Motelay, né à Neuilly-sur-Seine, France, le 4 janvier 1965, résidant au 114, Warwick Way, Londres SW1 1SD, Grande-Bretagne, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 5 septembre 2011, laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société TROCADERO DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte du notaire soussigné du 25 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 944 du 13 septembre 2003 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société TROCADERO DEVELOPMENT S.A. s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Nicolas Motelay précité, étant devenu seul propriétaire de toutes les actions déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société TROCADERO DEVELOPMENT S.A.;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 juin 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 juin 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Il est cependant précisé qu'aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. LE CONTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40740. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131000/56.

(110150858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Repco 50 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 138.494.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 8 juillet 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011134199/19.

(110154150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

MGP Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.334.800,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.071.

Extrait des résolutions des associés du 20 septembre 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Terence Garcia demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 20 septembre 2011.

2. Madame Bernardine Louise Maria Vos, secrétaire général adjointe, née le 16 août 1972 à Den Haag, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 20 septembre 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Bernardine Louise Maria Vos
- Christiaan Brett Straatemeier
- Luxembourg Corporation Company S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Pour MGP Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l.

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2011131098/25.

(110150682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

tangram s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-4065 Esch-sur-Alzette, 2, rue de la Colline.

R.C.S. Luxembourg B 51.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Christine DOERNER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011131137/12.

(110150852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Vangeli Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, rue Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 106.953.

—
Extrait des décisions de l'associé unique du 20 septembre 2011

L'associé unique de la société a pris en date du 20 septembre 2011 les résolutions suivantes:

Résolution 1:

Le siège de la société est transféré à l'intérieur de la commune.

Résolution 2:

La nouvelle adresse de la société est fixée à:

L-5720 ASPELT, 1, rue Klaeppchen

ASPELT, le 20 septembre 2011.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2011132428/17.

(110152436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Kopa Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3324 Bivange, 7, rue Louise Michel.

R.C.S. Luxembourg B 142.087.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Christine DOERNER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011131245/12.

(110150846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Ymas International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.651.

—
Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011131293/10.

(110151278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

LLuCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 59.614.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011131520/10.

(110151598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Kopa Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3324 Bivange, 7, rue Louise Michel.

R.C.S. Luxembourg B 142.087.

L'an deux mil onze.

Le dix août.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Kopa Finances S.A.» (No. Matricule 20082227475) avec siège social à L-3871 Schifflange, 12, rue de la Paix;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 142.087;

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER de résidence à Sanem en date du 22 septembre 2008, publiée au Mémorial C numéro 2569 du 21 octobre 2008, page 123.291;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland GIERENZ, demeurant à Luxembourg;

Le Président désigne comme secrétaire Madame Bénédicte REMY, demeurant à Entringe (France);

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Robert KOUSMANN, demeurant à Bivange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de L-3871 Schifflange, 12, rue de la Paix à L-3324 Bivange, 7, rue Louise Michel.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article deuxième des Statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3871 Schifflange, 12, rue de la Paix à -3324 Bivange, 7, rue Louise Michel

Deuxième et Dernière résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article deuxième, premier alinéa des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Bivange, Grand-Duché de Luxembourg».

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale, à environ MILLE EURO (EURO 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gierenz, Remy, Kousmann, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 16 août 2011. Relation: EAC/2011/11128. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 15 septembre 2011.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2011131244/52.

(110150843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Administration de Patrimoine Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 125.747.

Bilan rectifié

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 faisant l'objet du rectificatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 7 AVRIL 2011 sous la référence L110054998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131312/14.

(110151479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Pantera Advisory Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 147.387.

Démission des administrateurs:

- Sigma Fin International S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132301/11.

(110152409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Gateway Telecom, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.
R.C.S. Luxembourg B 108.584.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16/09/2011

- L'assemblée révoque à la date de ce jour:

OPTIMAL CONSULT SA, 3, Op d'Schmett 9964 HULDANGE, R.C.: B 109.314 du poste de commissaire

- L'assemblée accepte la démission de:

Audrey NUYTS, demeurant 16, rue des Taillis à B-1325 CHAUMONT-GISTOUX du poste d'administrateur

Michèle MARTAUX, demeurant 16, rue des Taillis à B-1325 CHAUMONT-GISTOUX du poste d'administrateur

Fait à Doncols, le 16 septembre 2011.

W. CLEYNEN / A. NUYTS / M. MARTAUX.

Référence de publication: 2011131724/14.

(110150512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

M&G SERVICES S.A., Mossi & Ghisolfi Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 124.224.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132262/10.

(110152675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

NFS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4289 Esch-sur-Alzette, 13, rue du Quartier.
R.C.S. Luxembourg B 131.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011132269/10.

(110152329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Oberzom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.664.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011132274/10.

(110152450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Olin Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.803.

Les comptes annuels au 31 Mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011132276/10.

(110152599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Omnibus Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6670 Merttert, 2C, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 138.588.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 21. September 2011

Die Versammlung stellt fest dass der Wohnsitz des Gesellschafters und Geschäftsführers Herr Rainer TRIERWEILER, geboren in Trier (D) am 01.08.1965 geändert hat in L – 6670 Merttert, 2C, Rue Basse.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merttert, den 21. September 2011.

Für gleichlautende Ausfertigung

Der Geschäftsführer

Référence de publication: 2011132278/14.

(110152429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

SWJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 163.450.

STATUTS

L'an deux mille onze, le treize septembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152398,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Monsieur Christian TAILLEUR, employé privé, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, et

- Madame Catia CAMPOS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I^{er} . Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "SWJ S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est la vente, l'achat, l'échange, la mise en valeur, la promotion, la négociation, l'expertise, la location, et la gérance de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. Assemblées générales des actionnaires **Décisions de l'actionnaire unique**

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1er lundi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, administrateurs et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille deux cent quarante (1.240) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires

Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs:
 - Monsieur Christian TAILLEUR, employé privé, né à Metz (France), le 17 mai 1967, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, et
 - Monsieur James BODY, employé privé, né à Clare (Irlande), le 5 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
 - Monsieur Keimpe REITSMA, employé privé, né à Leiden (Pays-Bas), le 12 Juin 1956 demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
3. La société à responsabilité limitée "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152398, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.
5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Keimpe REITSMA, préqualifié, comme président du conseil d'administration.
6. Le siège social est établi à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux représentants de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits représentants a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand eleven, on the thirteenth of September;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The private limited liability company "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", established and having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 152398,

here duly represented by two of its directors, namely:

- Mr. Christian TAILLEUR, private employee, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, and
- Mrs. Catia CAMPOS, private employee, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

Title I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "SWJ S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition, sale, development, promotion, negotiation, valuation, rental and management of any real estate property, build or not.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

Title II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by one thousand two hundred and forty (1,240) shares of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Title III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. . Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 1st Monday of the month of May at 10:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Title IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, directors or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of

directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the individual signature of any director.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Title V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

Title VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

Title VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 671 of the Law.

Title IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2011.
2. The first general meeting will be held in the year 2012.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the one thousand two hundred and forty (1,240) shares have been subscribed by the sole shareholder the company "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors of the Company:

- Mr. Christian TAILLEUR, private employee, born in Metz (France), on May 17, 1967, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, and

- Mr. James BODY, private employee, born in Clare (Ireland), on April 5, 1975, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

- Mr. Keimpe REITSMA, private employee, born in Leiden (The Netherlands), on June 12, 1956, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

3. The private limited liability company "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", established and having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 152398, is appointed as statutory auditor of the Company.

4. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2017.

5. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr. Keimpe REITSMA, prenamed, as chairman of the board of directors.

6. The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representatives of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said representatives have signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: C. TAILLEUR, C. CAMPOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2011. LAC/2011/40667. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé); Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130084/476.

(110150026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

OT LUX G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 139.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132283/10.

(110152610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Oogmerk S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 37.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OOGMERK S.A.-SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011132279/12.

(110152607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Orchimont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 105.101.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/09/2011.

ORCHIMONT S.A.

Signature

Référence de publication: 2011132281/12.

(110152852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Qatar Holding Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 147.784.

Veillez prendre note du changement d'adresse de l'actionnaire unique, la société Qatar Holding LLC qui se trouve désormais à Q-Tel Tower, 8th Floor, Diplomatic Area Street, West Bay, Doha, Qatar.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour Qatar Holding Luxembourg II S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011132317/13.

(110152209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Ornig & Scheibert Software S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 77.522.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER

31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2011132282/14.

(110152518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Pan European Credit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 91.864.

Extrait Rectificatif Annule et Remplace le dépôt du 13/09/2011 Réf: L110147332

En date du 27 juillet 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- de nommer, avec effet au 27 juillet 2011, Monsieur Roland Frey, Frey Investment & Management Advisory, Bellevuesüasse 30, CH - 3073 Gümlingen BE, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Pan European Credit SA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011132285/16.

(110152568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.
